

Le trophée
Itinéraire Vélo 2018



ITINÉRAIRE
VÉLO 2018



Un trophée de la Fédération française de cyclotourisme,
en partenariat avec :



Trophée « Itinéraire Vélo de l'année »

■ Preamble

Depuis une dizaine d'années, nous assistons en France à une réelle prise de conscience quant à l'importance du vélo et de ses bienfaits, pour la santé, l'environnement, mais aussi pour la valorisation des territoires ! Le vélo retrouve aujourd'hui une place dans les déplacements quotidiens, que ce soit dans les villes ou dans les secteurs plus ruraux. Cette mutation progressive influence le comportement des usagers qui se tournent de plus en plus vers des vacances actives à vélo pour découvrir de nouveaux horizons.

Le Trophée Destination vélo est organisé pour la quatrième année consécutive, par la **Fédération française de cyclotourisme**, en collaboration avec le salon **Destinations Nature**, le **Salon Mondial du Tourisme**, les **Départements & Régions Cyclables**, le réseau **Tourisme et Territoires**, l'**Association des Journalistes de Tourisme et la Fédération française des Stations Vertes**, avec le soutien de la **Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo** et en partenariat avec le site **veloenfrance.fr**, les magazines **Cyclotourisme** et **Cyclotourisme-mag.com**. Il récompense le département offrant le réseau cyclable le plus qualitatif et les services attenants les plus adaptés à la pratique du cyclotourisme.

Depuis 2017, un nouveau trophée a été mis en place pour valoriser les itinéraires cyclables les plus développés en termes d'aménagements, de sécurité, d'accueil et d'accessibilité pour les cyclotouristes : Cette année, pour la deuxième édition, le trophée **Itinéraire vélo de l'année** sera remis au lauréat, qui pourra bénéficier de ce titre durant toute l'année 2018.

■ Date et lieu de la remise :

Remise du Trophée « Itinéraire vélo 2018 »

Vendredi 16 mars 2018 (horaire à préciser)

Salon Destinations Nature – Paris Expo - Porte de Versailles

■ Comment participer ?

Le concours s'adresse à tout organisme ou groupement d'organismes français gérant un itinéraire de plus de 100 km minimum continu, si possible, inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes, et s'inscrivant dans une démarche de développement de la pratique du vélo.

Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les itinéraires, répondant aux critères de sélection. Les organismes choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature, répondant à tous les critères de sélection.
- Les anciens candidats au trophée *Itinéraire Vélo* seront automatiquement sollicités pour déposer une nouvelle candidature.

Pour participer, les candidats devront répondre à un maximum de critères et renvoyer leur dossier de candidature **le 10 février 2018** au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

■ Modalités

Critères de sélection

Caractéristiques de l'itinéraire

- ✓ Longueur de l'itinéraire
- ✓ Inscription au schéma national des véloroutes et voies vertes (facultatif)
- ✓ Avancement de l'itinéraire
- ✓ Signalisation sur l'itinéraire
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables sur l'itinéraire

Offre de l'itinéraire

- ✓ Type de public ciblé par l'itinéraire
- ✓ Mise à disposition de séjours dédiés au vélo (produits packagés)

Services liés à l'itinéraire

- Hébergement, restauration et accueil
- ✓ Etablissements *Bonnes Adresses cyclotouristes* et/ou *Accueil vélo*
- Location et réparation de vélos
- ✓ Loueurs, réparateurs de cycles *Bonnes Adresses cyclotouristes* et/ou *Accueil vélo*
- Services
- ✓ Services proposés aux cyclotouristes le long de l'itinéraire

Mise en valeur de l'itinéraire

- ✓ Présence et valorisation de points d'intérêt sur l'itinéraire
- ✓ Visibilité, promotion de l'itinéraire

Autour de l'itinéraire

- ✓ Boucles cyclables complémentaires autour de l'itinéraire

Le jury

Le jury sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France - la **Fédération française de cyclotourisme (FFCT)**, les salons **Destinations Nature et Mondial du tourisme**, les **Départements & Régions Cyclables (DRC)**, le réseau **Tourisme et Territoires**, **l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT)** et la **Fédération française des Stations Vertes** - et sera présidé par la **Coordonnatrice Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo (CIDUV)**.

Après une étude approfondie des dossiers, le jury sélectionnera le lauréat du trophée Itinéraire Vélo 2018. Dès délibération, les candidats seront invités au **Salon Destinations Nature, du 15 au 18 mars 2018**, pour connaître le lauréat lors de la remise officielle du trophée Itinéraire Vélo 2018.

■ Mise en valeur du lauréat

Le lauréat du trophée Itinéraire Vélo 2018 sera valorisé :

- via le visuel Itinéraire Vélo 2018 qu'il pourra utiliser sur tous ses supports de communication jusqu'à la prochaine remise en mars 2019 ;
- dans la presse à l'occasion de l'envoi des communiqués ;
- sur le salon lors de la remise des récompenses ;
- sur une e news envoyée aux visiteurs des Salons Mondial du Tourisme et Destinations Nature (à Paris et en province)
- sur les réseaux sociaux du salon
- sur le site internet du salon
- sur *Cyclotourisme-mag.com* ;
- dans la revue *Cyclotourisme* ;
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération ;
- dans les éditions des partenaires du Trophée.

■ Dossier de candidature

À renvoyer au plus tard **le 10 février 2018** (le cachet de la Poste faisant foi) :

Par courrier, à l'adresse suivante :

Fédération française de cyclotourisme – « Itinéraire Vélo de l'année »

12 rue Louis Bertrand – CS 80045

94207 Ivry-sur-Seine

ET

Par e-mail (version pdf) à : c.faure@ffct.org - Charlotte Faure - 01 56 20 88 79

CANDIDAT

Dénomination de l'itinéraire :

Organisme(s) candidat(s) :

PERSONNE REFERENTE

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Adresse Postale :

ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

Toutes les informations renseignées seront prises en compte dans le choix de « l'itinéraire Vélo 2018 ». Merci d'apporter le maximum d'éléments à même d'étayer votre candidature et de fournir les documents permettant de justifier les critères demandés en annexe. La candidature sera examinée en fonction de l'existant et non des projets à venir.

✓ **Caractéristiques de l'itinéraire**

1/ Longueur de l'itinéraire (offre d'une continuité au moins égale ou supérieure à 100 km)

Merci d'indiquer les points de départ et d'arrivée de l'itinéraire ainsi que le nombre de kilomètres au total (données recoupées avec celles de l'Observatoire national des véloroutes et voies vertes le cas échéant).

2/ Inscription au schéma national des véloroutes et voies vertes (facultatif)

Merci d'indiquer si votre itinéraire est inscrit au Schéma national des véloroutes et voies vertes.

3/ Avancement de l'itinéraire

Merci d'indiquer le pourcentage de réalisation de l'itinéraire et le nombre de kilomètres correspondant, et de préciser les discontinuités existantes à ce jour (portions en cours de réalisation ou en projet).

4/ Présence de signalisation

Merci de préciser le système de signalisation directionnelle mis en place sur l'itinéraire.

5/ Présence de voies vertes et pistes cyclables sur l'itinéraire (en %)

*(dont celles enregistrées dans l'ON3V). Merci de préciser le nombre de kilomètres réalisés ainsi que le **pourcentage** que représentent les voies vertes et pistes cyclables sur l'ensemble de votre itinéraire cyclable. Les portions en cours de réalisation ou en projet ne pourront pas être prises en compte.*

✓ **Offre de l'itinéraire**

6/ **Type de public ciblé par l'itinéraire :**

- **Type(s) de public/de clientèle**
- **Fréquentation de vos itinéraires cyclables (comptages, études)**

7/ **Mise à disposition de séjours dédiés au vélo (produits packagés)**

Offres permettant de séjours ou de visites organisé(e)s, incluant majoritairement votre itinéraire à vélo. Les produits proposés par des structures autres que votre/vos organismes pourront être pris en compte si ce(s) derniers est/sont impliqué(s) (partenariat, soutien).

✓ **Accueil et services liés à l'itinéraire**

- **Hébergement et restauration**

8/ **Etablissements *Bonnes Adresses cyclotouristes* et/ou *Accueil vélo* :**

- **Nombre d'établissements (hébergement, restauration) et offices de tourisme labellisés *Bonnes Adresses cyclotouristes* (répertoriées sur le site veloenfrance.fr)**
- **Nombre d'établissements (hébergement et restauration) labellisés *Accueil Vélo***

- **Location et réparation de vélos**

9/ **Loueurs et réparateurs de cycles *Bonnes Adresses cyclotouristes* et/ou *Accueil vélo* :**

- **Nombre de loueurs et/ou réparateurs de vélo labellisés *Bonnes Adresses cyclotouristes* (répertoriées sur le site veloenfrance.fr)**
- **Nombre de loueurs et/ou réparateurs de vélo labellisés *Accueil Vélo***

- **Services**

10/ **Services proposés aux cyclotouristes le long de l'itinéraire :**

- **Service(s) de transport (personnes, bagages, vélos)**
- **Service(s) en accès libre (points d'eau, gonflage, sanitaires, aires de pique-nique, stationnement, ...)**
- **Régularité et accessibilité des services, disponibilité des informations**

✓ **Mise en valeur de l'itinéraire**

11/ Présence et valorisation de points d'intérêt sur l'itinéraire

Mise en valeur des sites d'intérêt touristique : mise à disposition, à travers la signalétique, les cartes touristiques et les supports numériques, d'informations pratiques.

12/ Visibilité, promotion de l'itinéraire

Mise en valeur de l'itinéraire à travers différents moyens de communications (site web dédié - préciser si le site est mobile ou non - présence sur des sites partenaires, documents promotionnels (print), application mobile, topoguides).

✓ **Autour de l'itinéraire**

13/ Boucles cyclables autour de l'itinéraire

Merci de préciser le nombre de boucles cyclotouristiques (circuits route ou VTT) accessibles à moins de 5 km autour de l'itinéraire ainsi que le nombre total de kilomètres correspondant. Merci de préciser les niveaux de difficultés établis pour ces circuits.

*** Autres caractéristiques « vélo »**

Vous pouvez ajouter dans cette rubrique tout élément supplémentaire susceptible d'appuyer votre candidature.

TROPHÉE « ITINÉRAIRE VÉLO 2018 » : RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 > Organisation

Le Trophée « **Itinéraire Vélo 2018** » est organisé par la Fédération française de cyclotourisme, 12 rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 IVRY SUR SEINE, en partenariat avec le salon **Destinations Nature**, le **Salon Mondial du Tourisme**, les **Départements & Régions Cyclables**, le réseau **Tourisme et Territoires**, l'**Association des Journalistes de Tourisme** et la **Fédération française des Stations Vertes**, avec le soutien de la **Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo**, jusqu'au **10 février 2018**, date limite pour candidater (cachet de La Poste faisant foi).

Article 2 > Participation

Ce concours est ouvert à tout organisme ou groupement d'organismes français gérant un itinéraire à vélo en France. Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les itinéraires, répondant aux critères de sélection (voir ci-dessous). Les organismes choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature spontanée, répondant à tous les critères de sélection.
- Les anciens candidats au trophée *Itinéraire Vélo* seront automatiquement sollicités pour déposer une nouvelle candidature.

Article 3 > Conditions

Le dossier de candidature ainsi que les annexes doivent être envoyés **avant le 10 février 2018**, en deux exemplaires : Un exemplaire papier par courrier, et la version numérique (pdf) par e-mail à l'adresse indiquée en introduction du dossier de candidature.

Le Trophée « Itinéraire Vélo 2018 » sera remis au candidat proposant l'itinéraire cyclable le plus développé en termes d'aménagements, de sécurité, d'accueil et d'accessibilité pour les cyclotouristes, à l'occasion du **Salon Destinations Nature, le 16 mars 2018**.

La remise du trophée est organisée par la Fédération française de cyclotourisme en partenariat avec :

- les salons Destinations Nature et Mondial du Tourisme ;
- les Départements et Régions cyclables,
- le réseau Tourisme et Territoires
- l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT),
- la Fédération française des Stations Vertes,
- Veloenfrance.fr,
- la revue *Cyclotourisme* et le site d'actualité *Cyclotourisme-mag.com*.

Article 4 > Vote

Les membres du Jury désigneront l'itinéraire Vélo de l'année ainsi que les deux lauréats en fonction des critères déterminants listés ci-dessous.

Article 5 > Critères de sélection

Les critères de sélection seront pris en compte par le jury dans le choix des lauréats et devront être renseignés dans le dossier de candidature :

Caractéristiques de l'itinéraire

- ✓ Longueur de l'itinéraire
- ✓ Inscription au schéma national des véloroutes et voies vertes (facultatif)
- ✓ Avancement de l'itinéraire
- ✓ Signalisation sur l'itinéraire
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables sur l'itinéraire

Offre de l'itinéraire

- ✓ Type de public ciblé par l'itinéraire
- ✓ Mise à disposition de séjours dédiés au vélo (produits packagés)

Services liés à l'itinéraire

- Hébergement, restauration et accueil
- ✓ Etablissements *Bonnes Adresses cyclotouristes* et/ou *Accueil vélo*
- Location et réparation de vélos
- ✓ Loueurs, réparateurs de cycles *Bonnes Adresses cyclotouristes* et/ou *Accueil vélo*
- Services
- ✓ Services proposés aux cyclotouristes le long de l'itinéraire

Mise en valeur de l'itinéraire

- ✓ Présence et valorisation de points d'intérêt sur l'itinéraire
- ✓ Visibilité, promotion de l'itinéraire

Autour de l'itinéraire

- ✓ Boucles cyclables complémentaires autour de l'itinéraire

Article 6 > Le jury

Ce dernier sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France - **la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), les salons Destinations Nature et Mondial du Tourisme, les Départements & Régions Cyclables (DRC), le réseau Tourisme et Territoires, l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT), et la Fédération française des Stations Vertes** - et sera présidé par la **Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo**.

Article 7 > Résultat et remise du Trophée

Le Trophée « Itinéraire Vélo 2018 » sera remis au cours du salon Destinations Nature à Paris, le vendredi 16 mars 2018. L'itinéraire récompensé s'engage à être présent lors de la remise.

Article 8 > Promotion

L'itinéraire Vélo 2018 sera valorisé dans un communiqué de presse et via *Cyclotourisme-mag.com*

Il sera également mis en avant :

- via le visuel Itinéraire Vélo 2018 qu'il pourra utiliser sur tous ses supports de communication jusqu'à la prochaine remise en mars 2019 ;
- dans la presse à l'occasion de l'envoi des communiqués ;
- sur le salon lors de la remise des récompenses ;
- sur une e news envoyée aux visiteurs des Salons Mondial du Tourisme et Destinations Nature (à Paris et en province) ;
- sur les réseaux sociaux du salon ;
- sur le site internet du salon ;
- sur *Cyclotourisme-mag.com* ;
- dans la revue *Cyclotourisme* ;
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération ;
- dans les éditions des partenaires du Trophée.

Article 9 > Règlement

Les organismes candidats acceptent le règlement en vigueur.

Le présent règlement peut être envoyé sur simple demande par email à :

Charlotte Faure - c.faure@ffct.org